

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 13 mai 2019, séance à laquelle assistaient :

M^{me} Guylaine Perreault

M^{me} Myriam Arbour

M. Sébastien Ricard

M^{me} Chantal Robichaud

M. Clément Allard

M. Denis Ricard

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

2019-05-01
Adoption de
l'ordre du jour

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2019-05-02
Approbation
procès-verbal
8 avril 2019

Sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

Période de questions

En début de séance, un citoyen s'informe de la pression d'eau sur le réseau dans les dernières semaines. M. le Maire répond à son questionnement en expliquant qu'une maison abandonnée à Saint-Alexis avait rencontré une problématique de fuite d'eau mais que le problème étant résolu, la pression normale sur le réseau d'aqueduc a été rétablie.

Vers la fin de la séance, un citoyen fait son entrée à la salle du conseil et interpelle directement M. le Maire Robert Perreault afin de lui signifier son mécontentement face à une décision prise il y a maintenant plus d'un an. Le congédiement d'une ex-employée de la Municipalité a refait surface et le citoyen demande des explications à M. le Maire. Celui-ci lui rétorque que cette décision ne regarde en rien le citoyen et que cette dernière a été prise d'un accord majoritaire au sein du conseil municipal.

Cette réaction découle du fait que ce citoyen, aussi coactionnaire d'une entreprise, désire mettre les choses en perspective et déclare son refus net de servir la Municipalité de Saint-Alexis depuis ledit congédiement, et ce, tant que M. le Maire sera en poste.

M. le Maire réplique que la Municipalité s'approvisionne d'ailleurs chez un autre fournisseur local. De plus, le mouvement de personnel d'une entreprise privée ne regarde en rien le conseil municipal et que le contraire s'applique également.

2019-05-03

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Le rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Alexis et le rapport du vérificateur externe pour le même exercice financier ont été déposés à la table du conseil conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec. Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le conseil prenne acte du dépôt du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur.

2019-05-04

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
EXERCICE FINANCIER 2019

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que le cabinet de DCA, comptable agréé, inc. du 611, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, Québec, J6E 3E0, soit nommé vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Alexis pour l'exercice financier 2019.

Il est attendu que la Municipalité de Saint-Alexis ne se fera auditer qu'à partir de mars 2020, selon les disponibilités de la firme DCA comptable agréé inc.

2019-05-05

PROCÉDURE POUR TRAITEMENT DES PLAINTES
SOUSSIONS PUBLIQUES ET AVIS D'INTENTION

- ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics prend effet dans le milieu municipal dès mai 2019;
- ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation oblige tout organisme municipal à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et d'avis d'intention;
- ATTENDU QUE la Municipalité se dote d'une telle procédure;
- ATTENDU QUE cette procédure identifie la personne responsable de les recevoir et l'adresse électronique à laquelle elles devront être transmises;
- ATTENDU QUE Ladite procédure est accessible sur le site internet de la Municipalité;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE
- La Municipalité de Saint-Alexis se conforme aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en se dotant d'une telle procédure ;
 - Que cette procédure entre en vigueur dès le 25 mai 2019.

2019-05-06

CONGRÈS / ADMQ

Relativement à la tenue du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2019, à Québec, sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'inscrire M^{me} Annie Frenette, directrice générale de la Municipalité à titre de membre au coût de 539,00 \$, taxes en sus.

2019-05-07

CONGRÈS / FQM

Suite à la correspondance de la Fédération québécoise des municipalités relative à la tenue du congrès 2019, sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'inscrire M. le Maire Robert Perreault et M. le Conseiller Sébastien Ricard, au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2019, au Centre des congrès de Québec au tarif membre de 1 598,00 \$ taxes en sus.

2019-05-08

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
11, RUE LANDRY – M. ÉRIC MAILHOT

- ATTENDU QUE l'objet de la demande de dérogation soumise (superficie d'une nouvelle enseigne pour le commerce de Léo Mailhot inc.) correspond à une des dispositions réglementaires au zonage énumérées qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

- ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure s'avère être une dérogation majeure puisque la demande fait référence à l'installation d'une enseigne commerciale d'une superficie de 165 % excédant la réglementation en vigueur à Saint-Alexis;
- ATTENDU QUE la réglementation stipule qu'une enseigne commerciale doit mesurer 2 mètres carrés de superficie tandis que la demande de cette dérogation est de 3,3 mètres carrés;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE :
- Le Comité recommande qu'une refonte complète du règlement existant sur l'affichage soit effectuée par la ressource attitrée à l'urbanisme de la Municipalité afin d'uniformiser l'affichage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis sans créer de précédent ni cause d'injustice envers les citoyens de Saint-Alexis.
 - Ladite demande de dérogation mineure du 11, rue Landry ne fasse pas l'objet d'une recommandation au conseil municipal.

2019-05-09

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

NOMINATION MEMBRES – VOLET ÉLU

- ATTENDU QU' la réglementation prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme est composé de deux (2) membres du conseil et de trois (3) résidents de la Municipalité, nommés par résolution du conseil municipal;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantale Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les personnes ci-après soient reconduites ou nommées en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
- Que M. le Conseiller Clément Allard soit reconduit dans ses fonctions en tant que membre du volet élu au CCU. Son mandat prendra fin en mai 2021;
 - Que M^{me} la Conseillère Myriam Arbour soit nommée en tant que membre du volet élu au CCU, en remplacement de M. Robert Perreault. Son mandat prendra fin en mai 2021.

2019-05-10

OMH DE SAINT-ALEXIS

NOMINATION ADMINISTRATEURS – VOLET ÉLU

- ATTENDU QUE Trois (3) membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexis-de-Montcalm soient nommés par le conseil de la Municipalité, pour une durée de trois (3) ans;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les personnes ci-après soient reconduites ou nommées en tant que membre administrateur à l'Office municipal d'habitation (OMH) :
- Que M^{me} Guylaine Perreault et M. Denis Ricard soient reconduits dans leurs fonctions en tant que membres du volet élu à l'OMH. Leur mandat respectif prendra fin en mai 2022;
 - Que M^{me} Myriam Arbour soit nommée en tant que membre du volet élu à l'OMH, en remplacement de M. Clément Allard. Son mandat prendra fin en mai 2022.

2019-05-11

MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE MONTCALM

RÉHABILITATION DE LA RUE RICARD

Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que l'ingénieur de la MRC de Montcalm soit mandaté pour une estimation des travaux et la production d'un devis pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la rue Ricard.

2019-05-12

MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE MONTCALM
MISE À JOUR DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DU 2^E PUIITS D'ADDUCTION

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que l'ingénieur de la MRC de Montcalm soit mandaté pour la mise à jour de l'estimation des travaux pour la réalisation du 2^e puits d'adduction.

2019-05-13

AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER
DEMANDE DE SOUMISSIONS / ASPHALTE

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, qu'une demande de soumissions, par voie d'invitation écrite, pour la fourniture et la pose d'asphalte sur les rues de la Municipalité, soit faite et qu'en application de la Politique de gestion contractuelle que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité procède à l'appel d'offres auprès de soumissionnaires pour réaliser ce genre de travaux.

Les travaux d'asphaltage sont des travaux communément appelés « rapiéçage », les soumissions seront soumises au conseil lors d'une séance ultérieure.

2019-05-14

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS
SAISONS HIVERNALES

2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022

Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis procède à une demande de soumissions publiques pour un contrat concernant le déneigement des chemins, rues et trottoirs ainsi que l'épandage des abrasifs sur les chemins de la Municipalité et qu'en application de la Politique de gestion contractuelle que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité procède à l'appel d'offres public.

La durée du contrat sera de trois (3) ans, pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

L'avis public paraîtra dans un journal et dans un système électronique d'appels d'offres conformément à la loi. La soumission portera sur le déneigement des chemins, rues et trottoirs, de même que l'achat, le transport, l'entreposage, le mélange et l'épandage du sel, sable, pierre et/ou tout abrasif.

Le résultat des soumissions sera soumis au conseil lors d'une séance ultérieure pour adjudication, s'il y a lieu.

2019-05-15

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES
ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS

ATTENDU la tenue depuis nombre d'années de l'activité des tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis sur le territoire de cette dernière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est fiduciaire pour l'événement des Tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE:

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité de Saint-Alexis demande une subvention de l'ordre de 3 000 \$ au Fonds de projet local culturel de la MRC de Montcalm;
- La Municipalité de Saint-Alexis autorise M. Robert Perreault, maire et M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à signer pour et au nom de ladite Municipalité les documents afférents à la demande de financement au Fonds de projet local culturel de la MRC de Montcalm.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE**APPUI À L'UPA**

- ATTENDU QUE l'augmentation de la valeur des terres crée de la pression sur la pérennité du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);
- ATTENDU QUE le transfert de la charge fiscale des municipalités vers le secteur agricole nuit à la compétitivité du secteur et menace sa visibilité;
- ATTENDU QUE le PCTFA représente plus de 50 % des transferts du MAPAQ destinés aux exploitations agricoles;
- ATTENDU QUE la croissance des coûts du PCTFA limite par conséquent la capacité du MAPAQ d'appuyer adéquatement les exploitations agricoles pour leur permettre de répondre efficacement aux attentes sociétales;
- ATTENDU QUE la légitimité du soutien gouvernemental en matière de taxation foncière des exploitations agricoles constitue, sous différentes formes, une mesure existant ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe;
- ATTENDU QU' une véritable réforme de la taxation foncière agricole et du PCTFA est aujourd'hui rendue nécessaire;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a signifié son intention d'adopter les mesures nécessaires pour diminuer le fardeau fiscal des exploitations agricoles et réviser les modalités d'application du PCTFA;
- ATTENDU QUE les demandes de l'UPA pour un régime de taxation foncière agricole équitable :
- Retrait du plafond de 5 % sur l'augmentation annuelle du PCTFA;
 - Introduction dans la Loi sur la fiscalité municipale de maximums sur la valeur imposable et le taux d'imposition des terres agricoles;
 - Obligation des municipalités à appliquer un taux distinct agricole inférieur au taux général lorsqu'il y a transfert de la charge fiscale vers le secteur agricole.
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents:
- D'appuyer l'UPA dans ses revendications pour une taxation foncière agricole équitable;
 - De faire pression sur les autorités gouvernementales afin qu'une réforme du PCTFA soit adoptée dans les plus brefs délais.

- - - - -

2019-05-17

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET SALAIRES DES EMPLOYÉS	21 590,45 \$
EBI ENVIRONNEMENT INC.	6 767,83 \$
HYDRO-QUEBEC	7 913,41 \$
EUROFINS ENVIRONEX	185,24 \$
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	46 295,93 \$
MRC DE MONTCALM	1 690,06 \$
NORDIKEAU	2 480,91 \$
RETRAITE QUÉBEC	820,09 \$
VOXSUN TELECOM INC.	487,22 \$

Sous-total 1

88 231,14 \$

Comptes mensuels

ADÉLARD ÉTHIER NOTAIRE	1 319,33 \$
AGRITEX ST-ROCH	27 729,67 \$
ASS. DIRECTEURS MUN. DU QUÉBEC	1 152,05 \$
HYDRAULIQUE B.R. INC.	271,00 \$
LE 4 CAFÉ - CATHERINE MAILHOT	1 172,75 \$
CENTRE ACTION BÉNÉVOLE MONTCALM	48,96 \$

CHLORATECH INC.	619,12 \$
DENIS ALEX	950,00 \$
DOMINIQUE MAILHOT	732,66 \$
ESCOBAR MARTHA (subvention sport et loisirs)	60,00 \$
LA BELLE ENCLUME	7 800,00 \$
FESTIVAL ACADIEN DE LA NOUVELLE ACADIE	200,00 \$
FONDS D'INFO. SUR LE TERRITOIRE	44,00 \$
FRENETTE ANNIE	550,00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	382,00 \$
HAMSTER +	548,97 \$
FONDATION HOREB (93)	155,00 \$
LA COOP NOVAGO	12,14 \$
LA GESTION ÉLITE CR INC.	609,31 \$
LANIEL DOMINIQUE	3 771,18 \$
LATENDRESSE ASPHALTE INC.	2 795,55 \$
LAVALLÉE CAROLE	1 800,99 \$
LEBLANC GASTON	118,41 \$
LÉPINE WILFRID	86 231,25 \$
LES ENT. B. CHAMPAGNE INC.	1 235,98 \$
LIBRAIRIE LULU	273,73 \$
L'INSPECTEUR CANIN	1 701,63 \$
MECANORACK	1 044,85 \$
SERV. DE MÉNAGE AG DÉNEIGEMENT	640,32 \$
MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC	27,25 \$
MUN. DE SAINTE-JULIENNE	3 560,76 \$
O. CODERRE ET FILS LTEE	5 095,03 \$
PARALLÈLE 54	2 299,53 \$
PAYS URBAIN LM	2 200,52 \$
PERMAFIB	18 682,06 \$
PATRICK RENAUD	919,80 \$
PRODUITS SANY	170,70 \$
PUROLATOR	5,43 \$
RICARD ANDRÉ	50,00 \$
RIOPEL MATHIEU	50,00 \$
SANI-PRESSION INC.	747,34 \$
SERGE DAIGLE	1 874,83 \$
SIMARD-LEGROS MAGALI	50,00 \$
SONIC	1 098,93 \$
SERVICES STE IP/DCIBEL COMMUNICATION	312,72 \$
VISA DESJARDINS	944,11 \$
WOLFE GASTON	50,00 \$
XEROX CANADA LTEE	647,12 \$

Sous-total 2 **182 756,98 \$**

GRAND TOTAL **270 988,12 \$**

2019-05-18

Sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière